

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 9 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le lundi 9 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Audrey SAUNIER, Danièle SANTESTEBAN, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Alexandre BOTELLA, Aurélia DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT

Étaient excusés : Camille LECUNFF-GUILLARD

Objet : Affectation des résultats

L'examen du compte administratif 2025 fait ressortir les éléments suivants :

Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 415 287.35 €**

Dans la section d'Investissement, **un excédent cumulé de 92 015.65 €**

Des restes à réaliser pour un montant de 693.60 €.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2026, et propose de les affecter de la façon suivante :

- **Pour la section d'investissement :**

- En recettes :



reprise du résultat constaté : **Compte R 001 pour 92 015.65 €**

- **Pour la section de fonctionnement :**

- En recettes :



reprise du résultat constaté : **Compte R 002 pour 415 287.35 €**

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la reprise des résultats pour :

-

- **92 015.65 €** au compte R 001
- **415 287.35 €** au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU RE
LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et
au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 mars 2026

Le Président



Le secrétaire de séance,

Olivier ST-S

